

CP 2023.11

La Commission Européenne met en péril la santé des familles en réautorisant le Glyphosate pour 10 ans.

La Confédération Syndicale des Familles dénonce avec vigueur la réautorisation du Glyphosate par la Commission Européenne.

Ce jeudi 16 décembre, à peine un mois après un précédent vote ayant entravé la réautorisation du glyphosate en Europe, la Commission européenne va prolonger l'autorisation d'utilisation de cet herbicide pour une période de dix ans.

Pour rappel, le glyphosate est classé comme « cancérogène probable » par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2015. Les études scientifiques de l'Inserm indiquent également des liens entre le glyphosate et des problèmes de santé tels que le cancer, les troubles endocriniens et les maladies neurologiques.

La décision de la Commission Européenne de réautoriser le glyphosate pour une durée aussi étendue est un affront direct au principe de précaution. Les preuves de la dangerosité du glyphosate pour l'homme et l'environnement sont accablantes, et il est inacceptable de voir la Commission ignorer ces faits au détriment de la santé publique et de notre planète.

La CSF déplore particulièrement l'attitude de la France qui s'est abstenue lors de ce vote. Cette abstention équivaut de facto à un « Oui à la réautorisation », une trahison flagrante de la promesse faite par le président de la République en 2017.

Nous dénonçons fermement cette décision à l'encontre des intérêts des familles et de l'environnement au profit d'intérêts économiques à court terme.

La CSF continuera à informer et sensibiliser le public sur les dangers de cet herbicide et à défendre les droits des consommateurs face à de telles décisions préjudiciables.

Contact Presse :

Antoine TIROT

Chargé de mission - Secteur Consommation

atirot@la-csf.org - Tel : 07.49.35.31.65